

Theuma Groupe

Prescriptions de mise en œuvre,
d'entretien, de recouvrement et critères
d'évaluation

1. Introduction	3
2. Réception/stockage sur site.....	3
3. Transport.....	3
4. Conditions de placement sur le chantier	3
5. Prescriptions de mise en œuvre	3
5.1. Portes de base.....	3
5.1.1. Réservations.....	3
5.1.2. Pose des vitrages.....	3
5.1.3. Portes sur mesure	3
5.1.4. Réservations pour pentures, verrous et ferrures (de sécurité)	4
5.1.5. Montage de la quincaillerie	4
5.1.6. Pose.....	4
5.1.7. Vitrage (verre/grillagé/verre trempé).....	4
5.1.8. Réparations	5
5.1.9. Finition de peinture.....	5
5.1.10. Restauration du système de laque	5
5.1.11. Pose des ferrures (de sécurité)	5
5.2. Conditions complémentaires pour les portes coupe-feu	5
5.2.1. Portes coupe-feu sur mesure.....	6
5.2.2. Réservations pour pentures, verrous et ferrures	6
5.2.3. Montage de la quincaillerie et des ferrures.....	6
5.2.4. Montage du vitrage résistant au feu.....	6
5.2.5. Pose.....	6
5.2.6. Autres.....	6
5.3. Conditions complémentaires pour les portes anti-effraction	6
5.3.1. Portes sur mesure	6
5.3.2. Réservations pour pentures, verrous et ferrures	6
5.3.3. Montage de la quincaillerie et des ferrures.....	7
5.3.4. Pose.....	7
5.3.5. Vitrage (verre/grillagé/verre trempé).....	7
5.4. CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PORTES ACOUSTIQUES	7

5.4.1. Portes sur mesure	7
5.4.2. Pose	7
5.4.3. Vitrage (verre/grillagé/verre trempé).....	7
5.4.4. Autres	7
6. Conseils d'entretien	7
6.1. Nettoyage.....	7
6.2. Entretien	8
7. Conseils de recouvrement	8
7.1. Portes intérieures theuma à peindre.....	8
7.2. Huisseries en bois Theuma (brutes, couche de fond ou avec film) à peindre	8
7.3. Portes intérieures laquées EBC Theuma	9
7.4. Portes intérieures laquées UV Theuma	9
7.5. Huisseries en acier avec couche époxy en poudre	10
8.critères d'évaluation	11
8.1. Évaluation de la surface : évaluation visuelle	11
8.2. Différences de couleur et de structure	11
8.3. Dommages	12

1. Introduction

Les prescriptions de mise en œuvre, d'entretien et de recouvrement font partie de la livraison des portes intérieures et des huisseries de theuma. La dernière version de ces prescriptions peut toujours être consultée sur le site www.theuma.com ou vous être fournie sur simple demande.

2. Réception/stockage sur site

Lors de la réception des portes, huisseries et du petit matériel, le nombre, la nature et l'état des marchandises livrées doivent être vérifiés. Si des dommages ou des manquements sont constatés à la livraison, une note mentionnant vos constatations et l'identification des marchandises endommagées doit être indiquée sur le bon de livraison et le cmr (lettre de transport). Les dommages sur les bords qui sont visibles dans la pile doivent toujours être signalés immédiatement, les dommages (par ex. Dommages de surface) qui ne sont pas visibles dans la pile doivent être signalés par écrit dans les 10 jours ouvrables. Pour l'évaluation visuelle des défauts, veuillez vous référer à la publication skh 08-04 de 2010.

Les portes, huisseries et le petit matériel que vous recevez doivent être placés dans un endroit sec dans l'emballage fourni, à l'abri des dommages et des intempéries. La porte doit être stockée horizontalement et supportée suffisamment et uniformément afin d'éviter d'éventuelles déformations. La porte supérieure de chaque pile doit être complètement recouverte.

3. Transport

Si les portes et les huisseries sont transportées plus loin, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter les dommages physiques ainsi que les dommages dus à l'humidité (fuites et condensation dans le camion).

4. Conditions de placement sur le chantier

Les portes intérieures en bois ne peuvent être placées que dans un bâtiment sec. Un bâtiment est considéré comme sec si les conditions hygrothermiques qui y règnent, observées sur une période de 7 jours consécutifs, se situent dans les limites suivantes. Température de l'air : 15 à 25° C. Humidité de l'air : 40% à 70% HR.

5. Prescriptions de mise en œuvre

5.1. Portes de base

5.1.1. Réservations

Les murs, les planchers et les réservations doivent être prêts pour le montage conformément à l'aperçu des cotes de réservations remises par le fournisseur des huisseries.

5.1.2. Pose des vitrages

En règle générale, les portes intérieures ne sont pas adaptées pour y placer des vitrages par la suite. Selon le type de porte, il est possible d'y déroger après concertation.

5.1.3. Portes sur mesure

Lors de la personnalisation des portes, les filetages à utiliser doivent être pris en compte, voir le paragraphe 5.1.6. Les surfaces ouvrées doivent être immédiatement dotées d'une protection adéquate. Pour la finition des surfaces ouvrées, voir le paragraphe 5.1.9.

Les portes non ignifugées peuvent être raccourcies au bas jusqu'à maximum 10 mm. Les portes à chant plat à achever peuvent être rabotées en largeur jusqu'à un maximum de 3 mm par côté. Selon le type de porte, il est possible d'y déroger après concertation.

5.1.4. Réservations pour pentures, verrous et ferrures (de sécurité)

Les réservations pour pentures, verrous et ferrures (de sécurité), notamment les clenches/trous de serrure et trous de vis, doivent être réalisées conformément aux schémas de fraisage pour le produit en question. Dans ce cas, les tolérances spécifiées ici doivent être respectées.

Les surfaces ouvrées doivent être immédiatement dotées d'une protection adéquate.

5.1.5. Montage de la quincaillerie

La quincaillerie doit être montée conformément aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant, au moyen des fixations prévues, dans les réservations destinées à cet effet.

5.1.6. Pose

Lors de la pose des portes, les filetages à utiliser indiqués par le fabricant de l'huissierie doivent être pris en compte.

Si aucune donnée du fabricant de l'huissierie n'est disponible, nous recommandons les filetages suivants. En raison de la quincaillerie ou d'exigences de ventilation par exemple, il sera peut-être nécessaire d'utiliser des filetages plus grands.

	Portes à chant plat	Portes à recouvrement
Côté quincaillerie	2,5 mm	5 mm
Haut de porte	3 mm	5 mm
Bas de porte	mm	

Dans le cas de portes coupe-feu, acoustiques et/ou anti-effraction, des filetages spécifiques peuvent être prescrits.

5.1.7. Vitrage (verre/grillagé/verre trempé)

Il est recommandé d'utiliser du verre trempé. Si le verre n'est pas installé en usine, il faut suivre a minima les instructions suivantes : Poser la porte conformément au paragraphe 5.1.6, puis la dépendre du chambranle.

- Poser la porte horizontalement
- Pourvoir les parcloles d'une bande de protection (le cas échéant)
- Monter les parcloles correctement d'un côté (clouer ou visser)
- Placer la bande de protection ou le kit de vitrage dans la feuillure (le cas échéant).

- Placer la vitre. Répartir la vitre uniformément dans la feuillure
- Placer les parcloses restantes de sorte que le verre soit coincé entre les parcloses
- Le verre doit être suffisamment colmaté. Il ne peut pas y avoir d'eau entre la feuillure et le verre. L'eau peut endommager la porte.
- Les grilles doivent être installées conformément aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant.

5.1.8. Réparations

Les dommages mineurs peuvent être réparés à l'aide d'un mastic approprié.

Le mastic doit avoir les propriétés suivantes :

- ne pas contenir de substances agressives
- mise en œuvre facile avec des outils simples
- bonne adhérence au bois environnant, tant sur les côtés longitudinaux que sur les chants
- facile à être lissé uniformément sans tiraillement du matériau
- pas de retrait lors du durcissement
- avoir un séchage rapide en profondeur
- facile à poncer après le durcissement
- facile à finir

Les prescriptions de mise en œuvre du fournisseur du mastic doivent être observées.

Les surfaces réparées doivent être immédiatement dotées d'un apprêt. Pour la finition des surfaces réparées, voir le paragraphe 5.1.9.

5.1.9. Finition de peinture

Si vous avez reçu des portes avec un apprêt ou une surface ouvrée, nous vous renvoyons à nos conseils de recouvrement. Voir le chapitre 7.

5.1.10. Restauration du système de laque

Si le système de laque doit être réparé, veuillez nous contacter pour obtenir les bons conseils de réparation.

5.1.11. Pose des ferrures (de sécurité)

Pour le fraisage des réservations destinées aux ferrures (de sécurité), voir le paragraphe 5.1.4. Les ferrures (de sécurité) doivent être montées conformément aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant, au moyen des fixations prévues, dans les réservations destinées à cet effet.

5.2. Conditions complémentaires pour les portes coupe-feu

5.2.1. Portes coupe-feu sur mesure

En règle générale, les portes coupe-feu ne sont pas conçues pour être recoupées à mesure sur place.

Selon le type de porte, il est possible d'y déroger après concertation. Il faut veiller à ne pas enlever ou endommager les matériaux résistants au feu.

5.2.2. Réservations pour pentures, verrous et ferrures

Les matériaux ignifuges pour la quincaillerie sont fournis avec la porte coupe-feu moyennant un supplément. Les réservations pour pentures, verrous et ferrures (de sécurité), notamment les clenches/ trous de serrure et trous de vis, doivent être réalisées conformément aux schémas de fraisage pour le produit en question. L'épaisseur des matériaux ignifuges requis doit être prise en compte. Les surfaces ouvrées doivent être immédiatement dotées d'une protection adéquate.

5.2.3. Montage de la quincaillerie et des ferrures

La quincaillerie et les ferrures, y compris les matériaux résistants au feu nécessaires, doivent être montées conformément aux prescriptions de mise en œuvre, au moyen des fixations prévues dans les rapports de la porte concernée, dans les réservations destinées à cet effet.

5.2.4. Montage du vitrage résistant au feu

Les vitrages résistants au feu doivent d'office être installés par le fabricant.

Le cas échéant, le vitrage résistant au feu peut être placé par le client à condition que les règles de placement en vigueur pour ce vitrage spécifique soient respectées.

5.2.5. Pose

Dans le cas des portes coupe-feu, les filetages spécifiques sont prescrits dans les rapports de la porte concernée. Il faut s'y conformer.

5.2.6. Autres

Toutes les autres opérations qui ont lieu après que la porte a quitté l'usine, comme le placement de joints à abaissement, de bas de porte inox, de pénétrations, de réservations, etc. peuvent avoir un impact négatif sur la résistance au feu. Demandez toujours conseil au fabricant.

5.3. Conditions complémentaires pour les portes anti-effraction

5.3.1. Portes sur mesure

En règle générale, les portes anti-effraction ne sont pas conçues pour être recoupées à mesure sur place.

Selon le type de porte, il est possible d'y déroger après consultation.

5.3.2. Réservations pour pentures, verrous et ferrures

Les réservations pour pentures, verrous et ferrures (de sécurité) figurant dans le rapport de test, notamment les clenches/trous de serrure et trous de vis, doivent être réalisées conformément aux prescriptions figurant dans le

rapport de test. Dans ce cas, les tolérances spécifiées ici doivent être respectées. Les surfaces ouvrées doivent être immédiatement dotées d'une protection adéquate.

5.3.3. Montage de la quincaillerie et des ferrures

La quincaillerie figurant dans le rapport de test doit être montée à l'aide des fixations prescrites dans ce rapport, dans les réservations prévues à cet effet.

5.3.4. Pose

Dans le cas des portes anti-effraction, les filetages spécifiques sont prescrits dans le rapport de test de la porte concernée. Il faut s'y conformer.

5.3.5. Vitrage (verre/grillagé/verre trempé)

S'il y a des vitrages dans les portes, le verre et la fixation du verre dans la porte doivent être effectués conformément à la description du rapport de test de la porte concernée.

5.4. CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PORTES ACOUSTIQUES

5.4.1. Portes sur mesure

En règle générale, les portes acoustiques ne sont pas conçues pour être recoupées à mesure sur place.

Selon le type de porte, il est possible d'y déroger après consultation.

5.4.2. Pose

Dans le cas des portes acoustiques, les filetages doivent être les plus petits possibles. Il faut veiller à une bonne jonction du vantail de porte avec le chambranle.

5.4.3. Vitrage (verre/grillagé/verre trempé)

S'il y a des vitrages dans les portes, le verre et la fixation du verre dans la porte doivent être effectués conformément à la description du rapport de test de la porte concernée.

5.4.4. Autres

Toutes les autres opérations qui ont lieu après que la porte a quitté l'usine, comme les pénétrations, les réservations, etc. peuvent avoir un impact négatif sur l'insonorisation. Demandez toujours conseil au fabricant.

6. Conseils d'entretien

6.1. Nettoyage

Il est préférable de nettoyer les portes avec un produit de nettoyage doux. Il convient d'abord de dépendre la porte avec un chiffon humide (répéter si nécessaire) et ensuite de la frotter avec un chiffon propre et sec.

Enlever les traces de crayon, de bic et feutre à l'aide d'une gomme à effacer.

L'utilisation de produits de nettoyage concentrés et de solvants (térébenthine ou benzène) peut endommager la couche supérieure. Si cela est encore nécessaire en raison de salissures importantes, le contact avec la couche supérieure doit être le plus court possible, après quoi la surface doit toujours être nettoyée avec un chiffon humide, puis frottée avec un chiffon propre et sec.

Attention : n'utiliser aucun produit de nettoyage abrasif ! Lors de l'utilisation de détergents, toujours se référer aux prescriptions du fabricant concerné.

Si le sol sous la porte doit être nettoyé à l'eau, le sécher immédiatement pour éviter l'absorption d'eau par la porte. Les pièces humides avec portes intérieures (par ex. Salles de bains) doivent être ventilées régulièrement.

6.2. Entretien

Vérifier régulièrement que les portes ne sont pas endommagées. Remplacer les portes endommagées ou les faire réparer par un spécialiste.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal, la quincaillerie doit être graissée périodiquement avec un lubrifiant approprié.

7. Conseils de recouvrement

7.1. Portes intérieures theuma à peindre

Les portes intérieures theuma à peindre sont enduites d'une peinture industrielle à l'eau pour application intérieure, recouvrable avec la plupart des peintures courantes pour application intérieure.

Nous vous recommandons de tester d'abord la peinture à utiliser sur ce support. Toujours tester préalablement les systèmes de peinture brillants pour vérifier si le résultat est conforme aux exigences. Les portes alvéolaires sont moins appropriées à l'utilisation de ces peintures. Le résultat sera meilleur sur des portes âme pleine.

Recommandations d'exécution générales pour les travaux de peinture sur des portes intérieures

- Les travaux de peinture doivent être exécutés dans un local adéquat.
- La surface à peindre doit être légèrement poncée, sans atteindre la couche de surface.
- L'application des peintures brillantes nécessite une préparation adéquate de la surface. Cette préparation consiste à égaliser soigneusement, poncer, laquer et ensuite poncer entre chaque couche de peinture intermédiaire.
- La surface à peindre doit être propre, sans poussière ni graisse. Ceci est valable pour l'application de chaque couche. Enlever la saleté sur la surface avec un produit adapté. Le nettoyage ne doit pas laisser de résidus. Préparer la surface à peindre avec un primer adapté.
- Les prescriptions d'utilisation du système de peinture (concernant l'application d'un primer adapté notamment) doivent être strictement suivies.

7.2. Huisseries en bois Theuma (brutes, couche de fond ou avec film) à peindre

Les huisseries en bois THEUMA à peindre sont livrées en version brute, avec une couche de surface ou encore avec un film recouvrable. Cette surface peut être recouverte avec la plupart des systèmes de peinture courants pour application intérieure.

Nous vous recommandons de tester d'abord la peinture à utiliser sur ce support. Toujours tester préalablement les systèmes de peinture brillants pour vérifier si le résultat est conforme aux exigences.

Recommandations d'exécution générales pour les travaux de peinture sur des huisseries en bois Theuma

- Les travaux de peinture doivent être exécutés dans un local adéquat.
- La surface à peindre doit être légèrement poncée, sans atteindre la couche de surface (éventuellement présente).
- L'application des peintures brillantes nécessite une préparation adéquate de la surface. Cette préparation consiste à égaliser soigneusement, poncer, laquer et ensuite poncer entre chaque couche de peinture intermédiaire.
- La surface à peindre doit être propre, sans poussière ni graisse. Cela vaut également avant l'application de chaque couche. Éliminer les salissures de surface avec les produits adaptés. Le nettoyage ne doit pas laisser de résidus. Préparer la surface à peindre avec un primer adapté dans le cas d'une exécution brute.
- Les prescriptions d'utilisation du système de peinture (concernant l'application d'un primer adapté notamment) doivent être strictement suivies.

7.3. Portes intérieures laquées EBC Theuma

Les portes intérieures laquées EBC Theuma sont enduites d'un système de laque industrielle pour application intérieure d'une dureté exceptionnelle. Le système de laque est à base d'acrylate qui est durci par l'action du rayonnement d'électrons. Le système de laque peut être recouvert avec la plupart des systèmes de peinture courants pour application intérieure.

Nous vous recommandons de tester d'abord la peinture à utiliser sur ce support. Nous attirons votre attention sur le fait que la finition des chants de ces portes est réalisée dans un matériau différent de la surface. La finition des chants doit donc être testée séparément avec le système de peinture.

Recommandations d'exécution générales pour les travaux de peinture sur des portes intérieures laquées EBC :

- Les travaux de peinture doivent être exécutés dans un local adéquat.
- La surface de la porte à peindre doit être légèrement et uniformément poncée. Attention : EBC est une couche de laque d'une dureté exceptionnelle (ne pas poncer la couche de laque.)
- La surface à peindre doit être propre, sans poussière ni graisse. Cela vaut également avant l'application de chaque couche. Éliminer les salissures de surface avec les produits adaptés. Le nettoyage ne doit pas laisser de résidus. Préparer la surface à peindre avec un primer adapté.
- Les prescriptions d'utilisation du système de peinture (concernant l'application d'un primer adapté notamment) doivent être strictement suivies.

Theuma décline toute responsabilité en cas de problèmes d'excès de recouvrement sur les portes laquées EBC.

7.4. Portes intérieures laquées UV Theuma

Les portes intérieures laquées UV THEUMA sont enduites d'un système de laque industrielle pour application intérieure. Le système de laque est à base d'acrylate qui est durci par l'action de rayons UV. Le système de laque peut être recouvert avec la plupart des systèmes de peinture courants pour application intérieure.

Nous vous recommandons de tester d'abord la peinture à utiliser sur ce support. Nous attirons votre attention sur le fait que la finition des chants de ces portes est réalisée dans un matériau différent de la surface. La finition des chants doit donc être testée séparément avec le système de peinture.

Recommandations d'exécution générales pour les travaux de peinture sur des portes intérieures laquées UV :

- Les travaux de peinture doivent être exécutés dans un local adéquat.
- La surface à peindre doit être légèrement et uniformément poncée (sans atteindre la couche de surface).
- La surface à peindre doit être propre, sans poussière ni graisse. Ceci est valable pour l'application de chaque couche suivante. Enlever la saleté sur la surface avec un produit adapté. Le nettoyage ne doit pas laisser de résidus. Préparer éventuellement la surface à peindre avec un primer adapté.
- Les prescriptions d'utilisation du système de peinture (concernant l'application du primer adapté notamment) doivent être strictement suivies.

Theuma décline toute responsabilité en cas de problèmes d'excès de recouvrement sur les portes laquées UV.

7.5. Huisseries en acier avec couche époxy en poudre

L'huissierie en acier de Theuma est recouverte d'une couche de poudre époxy. Pour peindre cette excellente couche de protection, il est conseillé de procéder comme suit (ce conseil s'applique aussi bien à la couche de surface qu'à la couche de finition).

Nous vous recommandons de tester d'abord la peinture à utiliser sur ce support.

Recommandations d'exécution générales pour les travaux de peinture sur des huisseries en acier Theuma

- Les travaux de peinture doivent être exécutés dans un local adéquat.
- Dégraisser l'huissierie à peindre (avec Universol par ex.)
- Laver à l'eau propre ensuite
- Poncer l'huissierie à peindre avec du papier de verre grain 320. Ne pas atteindre la couche de peinture.
- Éliminer la poussière de l'huissierie à peindre. La surface à peindre doit être propre, sans poussière ni graisse. Cela vaut également avant l'application de chaque couche. Éliminer les salissures de surface avec les produits adaptés. Le nettoyage ne doit pas laisser de résidus.
- Peindre avec une peinture à l'eau.
- Les prescriptions d'utilisation du système de peinture (concernant l'application d'un primer adapté notamment) doivent être strictement suivies.

8. critères d'évaluation

8.1. Évaluation de la surface : évaluation visuelle

Les réclamations concernant des défauts visuels sont évaluées conformément à la publication SKH 08-04 de mars 2010. Les distances d'évaluation de la figure 1 doivent être respectées. L'évaluation doit être effectuée soit à la lumière du jour, soit avec l'éclairage normalement utilisé de la pièce. La lumière rasante, la lumière brute du soleil ou le rayonnement direct par de la lumière artificielle ne conviennent pas à une évaluation objective.

8.2. Différences de couleur et de structure

Le bois est un produit naturel, de sorte que l'uniformité de la couleur et de la texture ne peut être garantie.

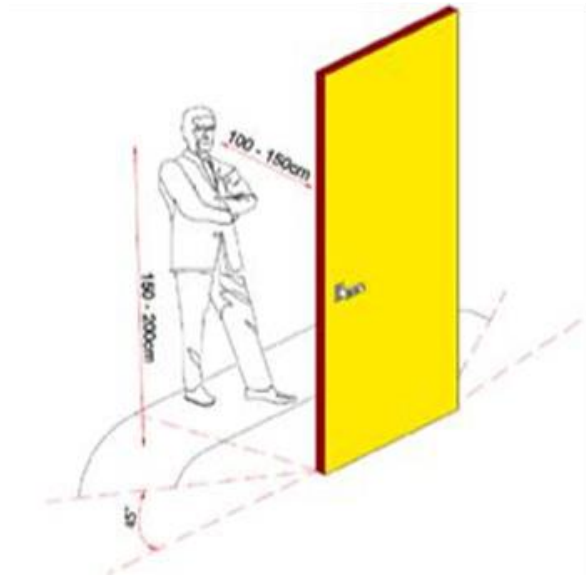


Figure 1 : distances d'évaluation concernant les défauts visuels

Si des différences de couleur sont constatées sur des surfaces peintes du même groupe de produits (porte en bois, huisserie en bois, huisserie en métal) avec la même couleur unie, les critères suivants sont utilisés pour évaluer les différences de couleur (les mesures sont effectuées à l'aide d'un colorimètre selon la méthode CieLab) :

- Delta E < 2
- Delta L-,a- et b- < 2

8.3. Dommages

Dommages visibles à la réception (sans enlever l'emballage de transport) : signaler par écrit, dès réception sur les documents de transport.

Dommages non visibles à la réception :

- Portes de stock pour les clients : signaler par écrit dans les 4 mois suivant la facturation
- Portes de projet pour les clients : signaler par écrit dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison.

Les dommages seront évalués sur la base de photographies, de constatations sur place ou après expertise du retour.